

**Délibération n° 2024-044**  
**Comité syndical du 18 décembre 2024**

**CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION BRETAGNE 2021-2027 - VOLET MARITIME –  
CONVENTION FINANCIERE 2024 ENTRE L'ETAT ET LE SMPPPC**

Le Comité syndical du Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille, dûment convoqué, s'est réuni le 18 décembre 2024 à 10h, à la Maison du Département, à Quimper.

**Nombre de délégués du Comité syndical en exercice : 18**

**Nombre de voix délibératives : 20**

<b>Présents avec voix délibérative</b>	<b>Maël DE CALAN, Nathalie CARROT-TANNEAU, Anne MARECHAL, Céline LE TENDRE, Sandrine MANUSSET, Gaël LE MEUR, Marc BIGOT, Daniel LE PRAT, Jean-Michel GAIGNE, Yannick LE MOIGNE, Jean-Marc BREN, Yvan MOULLEC, André GUILLEMOT</b>
<b>Excusés</b>	<b>Stéphane LE DOARE</b>
<b>Excusés ayant donné pouvoir</b>	<b>Jocelyne POITEVIN ayant donné pouvoir à Nathalie CARROT-TANNEAU, Didier GUILLON ayant donné pouvoir à Maël DE CALAN, Michaël QUERNEZ ayant donné pouvoir à Gaël LE MEUR, Michel LOUSSOUARN ayant donné pouvoir à Céline LE TENDRE, Jean-Marc BREN ayant donné pouvoir à Yannick LE MOIGNE</b>

Représentant 19 voix

**EXPOSE DES MOTIFS**

Le contrat de plan Etat-Région (CPER) Bretagne 2021-2027, signé le 15 mars 2022, comporte un volet n°3 relatif à « la valorisation de la dimension maritime de la Bretagne ». L'une des priorités de ce volet maritime est d'accompagner le développement portuaire breton dans un objectif de verdissement et de décarbonation des flottes.

Le Syndicat mixte s'est vu attribuer de l'Etat un montant cible de 500 000 € de crédits d'études dans le cadre du CPER pour soutenir des investissements qui contribueraient à la performance environnementale de ces ports. Cette démarche vise à apporter des précisions quant aux cibles et aux objectifs environnementaux visés par différents projets du plan pluriannuel de travaux du Syndicat mixte. Des opérations permettant de limiter la vulnérabilité des ports face aux changements climatiques pourront être prises en compte.

A ce stade, et suite aux échanges avec les services du SGAR Bretagne, les projets ciblés portent sur les sujets suivants :

- Transition environnementale de la construction navale pour adapter les infrastructures et participer à la construction d'une flotte décarbonnée. C'est un enjeu très conséquent, notamment à Douarnenez. Le repositionnement de l'activité de construction et de réparation navale, indispensable à la filière pêche en Cornouaille doit être accompagné sur les conditions de mise en œuvre et être évalué sur ces enjeux.

- Audit énergétique sur les criées de Concarneau, Le Guilvinec, suite du diagnostic, il s'agira d'établir un inventaire des travaux d'atteindre des objectifs de réduction de pertes et/ou de gaspillage d'énergie comme de fluides, voire de développer des process innovants.
- Diagnostic du traitement du rejet des eaux de mer utilisées sous criées et souvent rejetées dans les bassins portuaires sans autre intervention
- La valorisation foncière de friches et/ou d'ensemble immobiliers vacants présents sur le DPM du SMPPPC : Bâtiment du Paquebot à Douarnenez, Tête de criée à Concarneau, Parcelle de la coopérative au Guilvinec
- Protection de l'ensemble des ports et des installations des criées et de quais face aux risques de submersion marine liée à l'élévation du niveau de la mer. Plus spécifiquement, le mur par embruns de Saint-Guérolé sera également étudié

La réalisation de ces études permettra, ensuite, d'examiner les différents leviers financiers dont dispose l'Etat pour la prise en charge des travaux identifiés. La démarche est formalisée dans une convention, dont le projet est joint en annexe, dont les principaux éléments sont synthétisés dans le tableau ci-dessous.

Nature d'intervention	Identification Opérations	Montants Estimés HT	Taux sollicités	Subventions Estimées	Reste à charge
Transition de la construction navale	Douarnenez	50 000 €	80 %	40 000 €	10 000 €
Audit énergétique des criées	Le Guilvinec - Léchiagat	60 000 €	80 %	48 000 €	12 000 €
	Concarneau	60 000 €	80 %	48 000 €	12 000 €
	Douarnenez	30 000 €	80%	24 000 €	6 000 €
	Loctudy	30 000 €	80 %	24 000 €	6 000 €
Diagnostic traitement eaux mer rejetées	Ports de Cornouaille	50 000 €	80 %	40 000 €	10 000 €
Dépollution, curage immobilier	Le Paquebot Douarnenez	40 000 €	80 %	32 000 €	8 000€
Dépollution foncière	Ancien dépôt carburant Guilvinec - Lechiagat	30 000 €	80 %	24 000 €	6 000 €
Dépollution, curage immobilier	Tête de criée- Concarneau	60 000 €	80 %	48 000 €	12 000 €
Vulnérabilité, adaptation des ports changement climatique.	Ports de Cornouaille	203 000 €	44 % (**)	89 320 € (**)	40 600 €(*)
Renforcement mur barrage	Saint-Guérolé	100 000 €	80 %	80 000 €	20 000 €
<b>Total</b>		713 000 € HT	-	497 320 € (**)	142 600 €

(\*) 20% de 203 000 € HT- (\*\*) s'ajoutent 73 080 € pris en charge par le dispositif PAPI

Le montant des subventions sollicitées dans le cadre du CPER s'élève à 142 600 € pour un montant de reste à charge de 142 600 €.

**En conséquence,**

Considérant l'intérêt pour le Syndicat mixte de disposer de crédits d'étude CPER pour les ports de Cornouaille afin d'accompagner différents projets pour en préciser les objectifs environnementaux,

Après en avoir délibéré, **le Comité syndical**

**DECIDE**

- D'autoriser le Président à signer la convention et ses annexes jointes à la présente délibération, ainsi que tout futur avenant.

Délibération adoptée à l'unanimité

**Le Président du Syndicat mixte des ports de  
pêche-plaisance de Cornouaille**



**Maël DE CALAN**